

INSERTIONS.

Mise au concours.

L'Administration des postes suisses met au concours la confection de 600 blouses, dont l'étoffe (toile et écarlate), et les boutons seront livrés par l'administration.

Des modèles de ces blouses sont déposés auprès des directions des postes et au bureau du matériel et des courses à Berne.

Les soumissions devront être adressées cachetées et revêtues de l'inscription : „Offre pour la confection de blouses.“ au Département soussigné jusqu'au 20 mars prochain.

Berne, en février 1866.

Le Département fédéral des postes.

A V I S.

Le public est informé que le Conseil fédéral a adopté les dispositions suivantes en matière de péages :

Les harmoniums destinés aux églises ouvertes au public, doivent être acquittés à l'importation en Suisse comme les orgues d'église à fr. 3 par collier de 15 quintaux.

Pour le tabac en carottes, le droit d'entrée est fixé, à dater du 1^{er} mars 1866, à fr. 3. 50 par quintal.

Berne, le 23 février 1866.

Le Département fédéral du Commerce et des Péages.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

Facteur de Bex (Vaud). Traitement annuel fr. 636. S'adresser, d'ici au 20 mars 1866, à la direction des postes à Lausanne.

1) *Commis* au bureau principal des postes à Genève. Traitement annuel fr. 1800. S'adresser, d'ici au 12 mars 1866, à la direction des postes à Genève.

2) *Buraliste et télégraphiste* à Wyl (St. Gall). Traitement annuel fr. 1740 de la caisse postale et fr. 240, plus provision, de la caisse des télégraphes. S'adresser, d'ici au 12 mars 1866, à la direction des postes à St. Gall.

3) *Facteur* à Villeneuve (Vaud). Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 4 mars 1866, à la direction des postes à Lausanne.

4) *Commis* au bureau principal des postes à Arau. Traitement annuel fr. 1440. S'adresser, d'ici au 5 mars 1866, à la direction des postes à Arau.

5) *Facteur* de ville à Genève. Traitement annuel fr. 1120. S'adresser, d'ici au 5 mars 1866, à la direction des postes à Genève.

6) *Télégraphiste* au bureau principal de St. Gall. Traitement annuel fr. 900 à 1050. S'adresser, d'ici au 10 mars 1866, à l'inspection des télégraphes à St. Gall.

7) *Receveur* au bureau secondaire des péages de Dirinella (Tessin). Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 8 mars 1866, à la direction des péages à Lugano.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.03.1866
Date	
Data	
Seite	255-256
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 111

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.